



Pas encore adhérent d'A&CP Lorraine ?

Les avantages de l'adhésion

A&CP Lorraine a reçu délégation du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Lorraine et de l'UNSAFA Lorraine pour gérer toutes les questions relatives à la commande publique en matière d'architecture et de paysage.

L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration des modes de dévolution de la commande publique en matière d'architecture, et de ce fait à l'amélioration de la qualité architecturale.

Cette dévolution est étroitement liée aux procédures de sélection des maîtres d'œuvre (choix sur compétence, références, moyens, et choix sur concours).

A&CP Lorraine intervient directement auprès des maîtres d'ouvrage pour leur faire part de ses observations sur le contenu des avis d'appel à candidatures, le déroulement des procédures...

L'un des objectifs principaux d'**A&CP Lorraine** est d'être un des animateurs privilégiés de ces discussions.

Au regard des statuts d'**A&CP Lorraine**, seuls les adhérents architectes peuvent être délégués sur les jurys de concours, représenter la profession en qualité de tiers de maîtres d'œuvre.

Afin de permettre à l'ensemble des internautes de surfer sur notre site, si vous n'êtes pas architecte, mais acteur de l'acte de construire, en tant que maîtres d'œuvre en bâtiment et ingénieurs conseils, vous pouvez nous rejoindre.

Le site internet d'**A&CP** est entièrement dédié à ses seuls adhérents qui ont pleinement accès à l'ensemble des informations collectées (Actualités sur les marchés publics, Information urbanisme, programmation, avis d'appel à candidature, annonces MAPA, résultats de concours et de consultations, actions menées, suivis et conseils, téléchargement de documentations ...)

Comment devenir adhérent d'A&CP Lorraine

BULLETIN d'ADHESION 2009 à A&CP Lorraine

Nom, Prénom Fonction.....

agence/société

adresse :

Tél. : Fax. :

mail :

Je règle mon **adhésion à A&CP Lorraine** pour l'année **2009** :

- soit 100 € pour les inscrits depuis plus de 5 ans à l'Ordre des Architectes
- soit 50 € pour les inscrits depuis moins de 5 ans à l'Ordre des Architectes
- soit 100 € pour les maîtres d'œuvre en bâtiment et ingénieurs conseils (Code NAF 7111Z)

Règlement : par chèque libellé **A&CP Lorraine**

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier ou par mail à A&CP Lorraine :

24, rue du Haut Bourgeois – 54000 Nancy / tél. : 03.83.17.17.21 / mail. : acplorraine@free.fr